Programme d’apprentissage en TI pour les personnes autochtones – Trousse du gestionnaire

Bienvenue au programme d’apprentissage en TI du gouvernement du Canada (GC) pour les personnes autochtones! Vous avez pris une excellente décision en faisant le premier pas pour embaucher un apprenti dans le cadre du programme et l’équipe du Bureau des initiatives autochtones (BIA) est là pour vous aider.

# Aperçu du programme

Ce programme clé en main, conçu par, avec et pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis, permet de recruter des Autochtones qui se joindront à la main-d’œuvre informatique du gouvernement du Canada. Les apprentis sont embauchés par une organisation d’accueil du gouvernement du Canada au niveau d’entrée du groupe TI (IT-01 ou équivalent) pour une période déterminée de 24 mois. L’apprentissage permet aux participants d’accéder à une formation en ligne à leur propre rythme et à l’expérience professionnelle pratique nécessaire pour devenir un professionnel de l’informatique. Après avoir terminé le programme avec succès, les diplômé·es sont réputé·es satisfaire à la combinaison d’études, de formation et/ou d’expérience prévue par l’alternative aux exigences d’études de la [norme de qualification minimale IT](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-information/programme-apprentissage-ti-personnes-autochtones-autres-exigences-etudes.html) du GC. Cette initiative pangouvernementale est soutenue par le BIA d’Emploi et Développement social Canada.

## Cercle de soutien

Le programme a été intentionnellement conçu pour offrir un cercle de soutien afin que les apprenti·es puissent réussir leur parcours d’apprentissage. Ces mesures de soutien ont également permis de maintenir le taux de rétention des apprenti·es à plus de 95 %.

| **Soutien apporté par le Bureau des initiatives autochtones** | **Soutien apporté par les organisations d’accueil** |
| --- | --- |
| Le BIA a une approche positive et pratique avec des personnes qui se consacrent à offrir une expérience d’embauche simple et efficace et un parcours d’apprentissage réussi :  **Équipe d’accueil** :cette équipe rencontre les candidat·es et établit des relations de confiance avec elles, eux. Ils accomplissent également les formalités préliminaires en matière de ressources humaines, notamment l’évaluation des candidat·es potentiel·les par rapport à l’énoncé des critères de mérite du programme et la coordination de la procédure d’attribution de la cote de sécurité. Les candidat·es à l’apprentissage qui sont prêt·es à être orienté·es vers des organisations d’accueil disposent d’une cote de sécurité valide sur le plan Fiabilité et d’un Code d'identification de dossier personnel (CIDP).  **L’équipe « Jumelage-emploi » :** cette équiperencontre les responsables du recrutement et leur conseiller·ère en RH afin de déterminer les besoins pour chaque poste prêt à être pourvu et de trouver ensuite le, la candidat·e idéal·e.  **Facilitateur·rices de réussite :** ces personnes soutiennent les apprenti·es et les gestionnaires tout au long du parcours de 24 mois par un soutien et des conseils individuels, des cercles de partage hebdomadaires pour les apprenti·es et des réunions avec les gestionnaires.  Le BIA est également disponible pour répondre aux questions et fournir des conseils et des orientations sur la sélection des collègues pairs et des mentors, ainsi que pour apporter un soutien en cas de questions. | Chaque ministère, agence et société d’État d’accueil participant est invité à fournir le soutien nécessaire pour assurer aux apprenti·es un parcours de développement réussi. Ces appuis se traduisent de la façon suivante :  **Collègues Pairs :** les organisations d’accueil associent les apprenti·es à un·e collègue pair expérimenté·e qui les aide et les guide dans leur apprentissage en cours d’emploi. Cet apprentissage fondamental en cours d’emploi représente 80 % du programme d’apprentissage et aide les apprenti·es à acquérir de l’expérience et à développer des compétences commercialisables et recherchées dans le domaine des TI, nécessaires pour contribuer à la main-d’œuvre numérique du Canada, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de la fonction publique fédérale.  **Mentor·e :** le programme s’appuie sur le mentorat comme élément essentiel du soutien aux apprenti·es. Pour la plupart des apprenti·es, il s’agira probablement de leur premier véritable emploi au sein d’une grande organisation ou d’une bureaucratie comme le gouvernement du Canada. Il est fort probable qu’elles, ils ne connaissent pas la structure du gouvernement, des ministères, des agences et des sociétés d’État, les procédures administratives et la dynamique du travail dans la fonction publique fédérale. La, le mentor·e peut fournir des avis et des conseils de confiance, en complément du soutien normal apporté par les superviseur·es, les gestionnaires et les pairs.  **Consacrer du temps à l’apprentissage :** 20 % (7,5 heures par semaine) du temps de l’apprentissage est consacré à l’apprentissage en ligne à son propre rythme, en suivant un programme de cours sélectionné. Il convient de prévoir du temps pour permettre aux apprenti·es de suivre ces cours.  Pour réussir le programme d’apprentissage, les participant·es doivent compléter l’apprentissage autodirigé (20 %) et la formation en cours d’emploi (80 %). |

# Foire aux questions

## Pourquoi ce programme n’est-il ouvert uniquement aux candidats autochtones et non à d’autres groupes d’équité?

Les données montrent qu’au 31 mars 2022, la représentation autochtone dans le groupe des TI n’était que de 3,3 %. En fait, sur les 17 913 employés des TI (CS) employés dans la fonction publique fédérale à cette date, seuls 9 étaient des Inuit. Nous devons faire mieux. Ce programme d’apprentissage vise à remédier à cette situation en recrutant plus particulièrement des candidats autochtones. Nous encourageons d’autres groupes à suivre notre exemple et nous sommes heureux de partager notre documentation et les leçons apprises.

### Existe-t-il un bureau du programme d’apprentissage en TI?

Le Bureau des initiatives autochtones d’EDSC agit à titre de bureau du programme, fournissant des services de coordination et de soutien à tous les participant·es.

### Qui choisit les candidat·es admissibles?

Le Bureau des initiatives autochtones reçoit et évalue toutes les demandes à l’aide de l’énoncé des critères de mérite du programme. Le Bureau aide également les demandeurs en répondant à leurs questions et en les aidant dans leurs candidatures.

### Quelles sont les qualifications et les compétences utilisées pour les évaluer?

Le programme met l’accent sur le potentiel de l’individu et sur les compétences nécessaires pour occuper des postes technologiques de niveau débutant. Cette approche novatrice vise à réduire les obstacles et à permettre aux personnes autochtones d’accéder aux emplois de la fonction publique fédérale. Le programme vise également directement l’obstacle auquel sont confrontés de nombreux Autochtones en ce qui concerne les exigences en matière d’éducation pour entrer dans la main-d’œuvre en TI du gouvernement du Canada.

### Comment les candidats sont-ils recommandés ou sélectionnés?

Le Bureau des initiatives autochtones collabore avec les ministères/organismes pour effectuer leurs sélections. Ce sera selon le principe du premier arrivé, premier servi; il est donc préférable de s’inscrire le plus tôt possible. Les ministères/organismes responsables du recrutement pourront rencontrer les candidat·es dans un cadre informel afin de déterminer la bonne personne.

### Faut-il créer un poste pour l’apprenti·e?

Oui, les ministères/organismes auront besoin d'un poste temporaire d'IT-01 pour chaque apprenti·e qu'ils embarqueront.

### Qui paie les salaires des apprentis?

Étant donné que les apprentis sont des employés des ministères, agences et sociétés d’État qui les embauchent, chaque organisme d’embauche est responsable de la prise en charge de leur salaire.

### Qui désigne les partenaires pairs et les mentors?

Étant donné que les apprenti·es travailleront dans leurs organisations respectives, il incombera à chaque ministère, agence et société d’État de nommer des partenaires pairs et des mentors et de veiller à ce que ces relations soient productives. Le Bureau des initiatives autochtones a préparé des renseignements pour aider les organisations à sélectionner des partenaires pairs et des mentors appropriés et à expliquer la différence entre leurs rôles.

### Existe-t-il une formation en salle de classe?

Au cours des 24 mois, les apprenti·es sont exposé·es à un environnement d’apprentissage intégré. Quatre jours par semaine (80 %) passés à travailler avec un partenaire pair, un jour par semaine (20 %) consacré à l’apprentissage en ligne à son propre rythme et au perfectionnement professionnel.

### Qui organise et paie l’apprentissage en ligne à son propre rythme?

Le Bureau des initiatives autochtones organise l’apprentissage en ligne en fournissant un programme d’études normalisé qui s’harmonise sur les emplois de niveau d’entrée et le cadre de compétences pour les IT-01 (ou équivalent). Le programme a été conçu en collaboration avec le Bureau du dirigeant principal de l’information du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Services partagés Canada, l’École de la fonction publique du Canada, des chefs d’entreprise du secteur privé, des experts autochtones, des organismes à but non lucratif et des établissements d’enseignement supérieur. Le Bureau des initiatives autochtones prend en charge tous les coûts de formation liés au programme d’études.

### Y a-t-il une période probatoire?

Oui, comme il s’agit d’un engagement à période déterminée de 24 mois, la période probatoire est égale à la durée totale de l’apprentissage.

### Que se passe-t-il à la fin de l’apprentissage de deux ans?

Une fois l’apprentissage terminé avec succès, les diplômés reçoivent un certificat numérique ainsi qu’un certificat vérifiable portable. Ce certificat est sanctionné par la, le dirigeant·e principal·e de l’information du Canada et officiellement reconnu comme répondant à l’alternative aux exigences d’études de la [norme de qualification minimale IT](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-information/programme-apprentissage-ti-personnes-autochtones-autres-exigences-etudes.html) du gouvernement du Canada pour le groupe professionnel Technologies de l’information (IT).

Nous espérons qu’à l’issue de cette période de deux ans, l’apprenti·e se verra proposer un poste à durée indéterminée au sein de l’organisation qui l’accueille. Si un organisme d’embauche n’est pas en mesure d’offrir un poste à son apprenti, nous lui demandons d’en informer le Bureau des initiatives autochtones au moins six mois avant la fin de l’apprentissage afin qu’il puisse aider l’apprenti·e à trouver un poste ailleurs. La, le facilitatrice·eur de la réussite des apprentis communiquera avec vous tout au long de l’apprentissage pour discuter du parcours de l’apprenti·e.

### Que se passe-t-il si un·e apprenti·e ne réussit pas?

Les apprenti·es seront suivis de près pendant leur apprentissage et bénéficieront d’une rétroaction régulière et d’une évaluation continue de leurs performances par l’organisme qui les embauche. En cas de problème, nous demandons aux organismes d’embauche de mettre immédiatement à contribution le Bureau des initiatives autochtones afin de résoudre les problèmes de rendement ou de comportement et de donner à l’apprenti·e la possibilité de s’adapter tout en s’assurant qu’il, elle dispose des outils et du soutien nécessaires pour le faire.

**Qui fournit aux apprenti·es l’équipement et l’accès à l’internet?**

Comme pour tout autre employé·e, l’organisme d’embauche doit fournir aux apprenti·es l’équipement nécessaire à leur travail. Si le poste offre la possibilité de travailler à domicile ou de suivre la formation en ligne à son propre rythme depuis son domicile, l’accès à l’internet est à la charge de l’apprenti·e. Il est important de garder à l’esprit que l’accès à l’internet à domicile n’est pas toujours acquis dans certaines communautés. Le Bureau des initiatives autochtones évaluera cette situation avec les candidat·es lorsqu’ils, elles postuleront et demandera l’aide de la communauté (par exemple, le bureau de bande, l’école, les gouvernements territoriaux et provinciaux, etc.) selon les besoins.

**Où seront situés les apprenti·es?**

Le programme est ouvert aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis de tout le Canada. L’un des objectifs du programme est d’accroître les possibilités d’emploi et de développement économique au sein des communautés autochtones. C’est pourquoi nous encourageons le travail à distance afin que les apprenti·es puissent travailler depuis leur communauté d’origine. Cela dit, les responsables seront en mesure de déterminer, dans le cadre du processus d’embauche, les exigences géographiques particulières à un poste.

# Liste de vérification de l’état de préparation du programme

Afin d’assurer une expérience uniforme aux apprenti·es dans l’ensemble du gouvernement du Canada, cette liste de vérification utile permettra de s’assurer que les bases appropriées sont en place :

* Sensibilisation du, de la dirigeant·e principal·e de l’information (DPI) ou du, de la directeur·trice de la stratégie numérique
* Création d’un poste à période déterminée (terme) et crédits salariaux disponibles
* Il existe une possibilité d’apprentissage, comme l’a confirmé le, la responsable du recrutement
* Partenaire pair sélectionné
* Mentor sélectionné
* Acceptation de suivre les lignes directrices du programme et de participer aux réunions de la communauté de pratique

Si vous êtes prêt à entamer le voyage ou si vous avez des questions supplémentaires, veuillez envoyer un courriel au [Bureau des initiatives autochtones.](mailto:edsc.patipa.jumelage.emplois-itapip.job.matching.esdc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.) Un·e expert·e en recherche d’emploi communiquera avec vous dans les plus brefs délais.